

POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS D'OUVERTURE DES DOSSIERS DE FINANCEMENT

S'APPLIQUE À TOUS LES FONDS D'AIDE FINANCIÈRE TRAITÉS PAR LE COMITÉ
D'INVESTISSEMENT DU CLD ABITIBI, SAUF LE FONDS « FIDEL ».
(REBOURSABLES OU NON REBOURSABLES)

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

Lors d'un dépôt d'une demande d'aide financière, quelle soit remboursable ou non remboursable, le CLD Abitibi demandera un montant de 25 \$ au client afin de couvrir les frais d'ouverture de dossier. Ce montant est non remboursable, même si la demande d'aide financière devient caduque ou si elle est refusée par le CLD Abitibi.

Toutefois, ce montant sera chargé seulement qu'une fois par projet. Ainsi, un promoteur ayant un projet d'affaires pouvant s'adresser à plusieurs fonds à la fois, ne paiera seulement qu'une fois le 25 \$ concerné par la présente politique.

L'objectif d'une telle mesure est de démontrer le sérieux du client dans sa démarche de recherche de financement et son engagement à son projet.

FRAIS DE GESTION ET DE SUIVI

Dès qu'une demande d'aide financière est acceptée par le CLD Abitibi, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

La politique propre à chacun des fonds précise les modalités d'application, le cas échéant.